

**Arrêté n° AP-2026-SCAI-1385 du 18 juin 2026**  
***portant délégation de signature à la secrétaire générale du conseil coutumier de l'aire Ajie Aro***

Historique :

Créé par : Arrêté n° AP-2026-SCAI-1385 du 18 juin 2026 portant délégation de signature à la secrétaire générale du conseil coutumier de l'aire Ajie Aro

JONC du 24 juin 2026  
Page 15313

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Marie-Pierre Euribeari, secrétaire générale du conseil coutumier de l'aire Ajie Aro, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

1° tous actes d'engagement et de liquidation des dépenses du conseil coutumier dans la limite des crédits inscrits au budget de la Nouvelle-Calédonie d'un montant inférieur à un million (1 000 000) de francs CFP à l'exclusion des conventions ;

2° toutes décisions afférentes à la gestion du personnel fonctionnaire de toutes catégories et de tous grades affecté au sein du conseil coutumier, à l'exception du secrétaire général et des personnels de catégorie A ou assimilés, en matière de congés annuels, d'autorisation spéciales d'absence pour activité syndicale, de congés pour examens et concours passés en Nouvelle-Calédonie et de congés maladie ordinaire d'une durée inférieure à quinze jours consécutifs ;

3° toutes décisions afférentes à la gestion du personnel du conseil coutumier relevant de la convention collective des services publics ou du droit de travail, à l'exception du recrutement, du reclassement et du licenciement ;

4° les dépôts de plainte au nom de la Nouvelle-Calédonie auprès des autorités de justice ou de police compétentes, lorsque les faits en cause se rattachent aux missions du conseil coutumier, ou concernent des biens utilisés ou occupés par le conseil coutumier ;

5° les bordereaux de transmission sous format papier ou dématérialisé au contrôle de légalité des actes soumis à cette formalité visés au B du II de l'article 204 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 susmentionnée ;

6° les notifications aux intéressés des actes soumis à cette formalité.

Mme Marie-Pierre Euribeari, secrétaire générale du conseil coutumier de l'aire Ajie Aro, reçoit également délégation de signature pour certifier le caractère exécutoire des actes du conseil coutumier soumis à cette formalité.

**Article 2**

L'arrêté n° AP-2026-SCAI-0391 du 6 mars 2026 portant délégation de signature à la secrétaire générale du conseil coutumier Ajie Aro est abrogé.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle Calédonie.